**RECU EN PREFECTURE** 

Le 09 octobre 2023

**VIA DOTELEC - S2LOW** 

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

# Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 28 septembre 2023

Publié le : 09/10/2023

Membres du Bureau en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCIT, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 5, 6, 7, 8, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 20, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 10, 57.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 22h19.

<u>Etaient présents</u> : <u>Audeux</u> : Mme Françoise GALLIOU <u>Avanne-Aveney</u> : Mme Marie-Jeanne BERNABEU <u>Besançon</u> : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°14), Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°4), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULÉT, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET (à partir de la question n°28), Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI (à partir de la question n°2), M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°28), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°46 incluse), M. Christophe LIME (à partir de la question n°28), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL (à partir de la question n°8), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°2), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°12), M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (juqu'à la question n°35 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°31 incluse), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON (à partir de la question n°2) Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney: M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Chaucenne: M. Alain ROSET Chevroz: M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon: M. Jean-François MENESTRIER (à partir de la question n°4) Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD (jusqu'à la question n°44 incluse) Devecey: M. Gérard MONNIEN Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN Fontain: M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Francis: M. Emile BOURGEOIS Geneuille: M. Patrick OUDOT Gennes: M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND (à partir de la question n°2) La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT (à partir de la question n°4) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir de la question n°2) Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD (à partir de la question n°4) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Philippe GUILLAUME Novillars : M. Bernard LOUIS Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français : Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Roche-lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans: M. Jacques ADRIANSEN (jusqu'à la question n°28 incluse) Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoit VUILLEMIN Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU Tallenay: M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Torpes: M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir de la question n°5) Venise: M. Jean-Claude CONTINI Vieilley: M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins: Mme Maryse VIPREY

Etaient absents: Amagney: M. Thomas JAVAUX Besançon: M. Hasni ALEM, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU Beure: M. Philippe CHANEY Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Champoux: M. Romain VIENET Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON La Chevillotte: M. Roger BOROWIK Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Morre: M. Jean-Michel CAYUELA Palise: M. Daniel GAUTHEROT Pirey: M. Patrick AYACHE Pugey: M. Frank LAIDIE Rancenay: Mme Nadine DUSSAUCY Thise: M. Pascal DERIOT Vaire: Mme Valérie MAILLARD Villars Saint-Georges: M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Florent BAILLY

Procurations de vote: M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°27 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°27 incluse), M. Christophe LIME à M. André TERZO (jusqu'à la question n°27 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°7 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°11 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à M. Aurélien LAROPPE, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°36), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (à partir de la question n°32), M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, M. Patrick AYACHE à M. Gabriel BAULIEU, M. Franck LAIDIE à M. Denis JACQUIN, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Jacques ADRIANSEN à Mme Martine LEOTARD (à partir de la question n°29)

Délibération n°2023/2023.06627 Rapport n°23 - Adhésion de Loge.GBM au GIE Groupe 25

## Adhésion de Loge.GBM au GIE Groupe 25

## Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°3	30/08/2023	FAVORABLE
Bureau	14/09/2023	FAVORABLE
Conseil de Communauté	28/09/2023	FAVORABLE

Inscription budgétaire	
Sans incidence budgétaire	

#### Résumé:

La SEM Loge.GBM envisage son adhésion au Groupement d'intérêt Economique Groupe 25 pour mutualiser des moyens, en l'occurrence, un poste de responsable de communication.

En respect de la loi 3DS, Loge.GBM sollicite les collectivités actionnaires GBM et Ville de Besançon pour autoriser cette adhésion.

#### I. Contexte

La SEM Sedia et la SPL Territoire 25 ont fondé le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Groupe 25, qui fournit à ses membres des ressources matérielles et humaines communes en matière de services généraux, ressources humaines, finances, juridique, commercial et informatique. Les 100 parts du GIE, constitué sans capital, sont réparties à hauteur de 90% pour Sedia et 10% pour Territoire 25, qui s'entendent pour valider les différentes clés de répartition et de facturation.

Sedia et Territoire 25 ont exprimé le besoin de disposer au sein du GIE d'un poste de responsable de communication à temps partiel. Parallèlement, la SEM Loge.GBM exprime le même besoin. Sedia, Territoire 25 et Loge.GBM ont en commun les actionnaires Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole, et œuvrent tous sur le territoire bisontin et grand bisontin.

Apres discussion entre les trois entreprises, il est proposé que Loge.GBM intègre le GIE Groupe 25, pour mutualiser l'embauche d'un responsable de communication, avec une répartition prévisionnelle du poste pour moitié pour Loge.GBM et pour moitié pour Sedia et Territoire 25.

Pour ce faire, Sedia a voté en conseil d'administration le principe d'un transfert de 2 parts du GIE à Loge.GBM.

#### II. Loi 3DS

La loi 3DS publiée le 21 février 2022, a - entre autres dispositions - renforcé le rôle fonctionnel des collectivités territoriales dans les SEM locales et les entreprises publiques locales.

Ainsi, il est expressément prévu la nullité des prises de participation directe ou indirecte sans accord préalable et exprès des collectivités territoriales actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration ou au conseil de surveillance.

C'est en respect de cette disposition que Loge.GBM a sollicité ses deux collectivités actionnaires Grand Besançon Métropole et Ville de Besançon pour son adhésion au GIE.

### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'adhésion de la SEM Loge.GBM au Groupement d'Intérêt Economique Groupe 25 ;
- autorise ses élus représentants au conseil d'administration à voter en faveur de cette adhésion dans les instances de Loge.GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 110

Contre: 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Florent BAILLY Conseiller Communautaire Anne VIGNOT Maire de Besançon